

Quelques bons conseils

- Eaux pluviales évacuées séparément et non par le dispositif d'assainissement
- Pas de produits toxiques dans la filière (peintures, huiles usagées, ...), ni de lingettes
- Les fosses doivent être ventilées correctement et vidangées (si hauteur boues décantées dépasse 50 % hauteur utile) par un professionnel agréé *
- Laisser accessibles et sécurisés les regards de contrôle
- Ne pas rouler sur les drains
- Ne pas planter d'arbres à proximité
- Puits ou captage d'alimentation en eau potable à une distance d'au moins 35 m du traitement

* Liste des vidangeurs agréés consultable sur le site internet de la préfecture
www.ardennes.pref.gouv.fr rubriques : politiques publiques/environnement/eaux et milieux aquatiques/ agréments des vidangeurs

IMPORTANT

VALIDITE en cas de VENTE

le Formulaire de Diagnostic de l'existant sera valable 3 ans, à dater du contrôle.

Si vous vendez après les 3 ans, vous devrez reprendre contact avec le SPANC, pour obtenir un nouveau diagnostic.

OBLIGATIONS de l'ACHETEUR

Mise en conformité du dispositif d'assainissement, dans un délai d'un an.

Protégeons la nature, elle nous le rendra



SPANC

de la

Communauté de Communes
Ardennes Thiérache

6 impasse de la Fontaine
08260 Maubert-Fontaine

Tél Direct : 03 24 29 85 70

Tél standard : 03 24 26 13 31

Email : assainissement@ardennesthierache.fr

Site internet : www.ardennes-thierache.com



Purifier l'eau, permet de l'économiser



**Service Public
d'Assainissement Non Collectif
(SPANC)**

**Diagnostic de l'existant
des installations
d'Assainissement
Non Collectif**



Que faut-il savoir ?



QUI ?

Est concerné tout propriétaire d'habitation, immeuble ou local non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées et situé sur le territoire.

POURQUOI ?

Conformément à la LOI sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 31/12/2006, la Communauté de Communes Ardennes Thiérache (CCAT), doit effectuer le contrôle de toutes les habitations du territoire (environ 3800 foyers).

COMMENT ?

Un Technicien SPANC ou Prestataire effectue un état des lieux.

Suite à sa visite, un rapport vous sera envoyé.

Le SPANC ayant le statut de SPIC "Service Public Industriel et Commercial", il n'est pas financé par l'impôt mais par une redevance facturée à l'usager.

COMBIEN ?

Tarif : voir tarif en vigueur sur site internet CCAT
- somme perçue par le Trésor Public de Rocroi -

PERIODICITE ?

Contrôle de bon fonctionnement et de l'entretien de la filière, tous les 8 ans

Qu'est-ce qu'une filière conforme ?



1. Ventilations de décompression et d'extraction
2. Collecte des eaux usées
3. Prétraitement qui retient les matières solides
Exemple(s) : Fosse septique, Fosse toutes eaux, bac à graisse
4. Traitement
Système d'Épuration qui élimine les résidus de la fosse
Exemple(s) : Champ d'épandage (mini 20 m²) ⚠ sur sol en place ou reconstitué, selon la nature du sol
5. Evacuation
Par infiltration ou via un exutoire



A savoir qu'il existe des systèmes de traitement compacts agréés consultables sur le site internet : www.Assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr

Que faut-il prévoir pour la visite ?

- ♦ Repérer les écoulements des Eaux Usées (wc, salle de bain, Lave-Linge, cuisine, ...) et des Eaux de Pluie
- ♦ Préparer les documents éventuels (facture, plan de masse, doc. filière, photos, certificat de vidange, ...)
- ♦ Prévoir l'ouverture des trappes de tous les éléments composant votre installation lors la visite
- par sécurité ne pas ouvrir d'avance -
- ♦ Etre présent ou se faire représenter pendant le contrôle,
- ♦ Préparer vos questions

Parlons le même langage ...

Bac à graisse : consiste à isoler les graisses des autres matières solides ; **Boues** : Matières solides décantées au fond de la fosse toutes eaux ; **Eaux vannes** : eaux provenant des W.C. ; **Eaux ménagères ou grises** : Eaux provenant des salles de bain, cuisines, buanderies, lavabos ; **Eaux usées** : Eaux Vannes et Eaux Ménagères ; **Eaux pluviales** : issues des toitures et des surfaces imperméables ; **Effluents** : eaux usées issues de l'habitation ou de la fosse toutes eaux ou de la fosse septique ; **Épuration** : Traitement complet des effluents domestiques permettant de rejeter dans le milieu naturel des eaux conformes aux objectifs de réduction de la pollution ; **Exutoire** : site naturel (cours d'eau) ou aménagé (réseau) où sont rejetées les eaux traitées ; **Filière** : dispositif complet d'ANC ; **Fosse toutes eaux** : Dispositif de prétraitement destiné à recevoir l'ensemble des eaux usées domestiques, elle remplace la fosse septique qui ne traite que les eaux vannes ; **Milieu hydraulique superficiel** : cours d'eau, fossés ; **Ventilation** : entrée et sortie d'air situées au-dessus des locaux d'habitation ; **Vidange** : consiste à enlever les boues décantées, les graisses.